

**2025\_69\_Jurys\_DU\_Sciences\_pénales\_et\_criminologie**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du Diplôme Universitaire **Sciences Pénales et Criminologie** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : M. Philippe **BONFILS**

Suppléant(e) : M. Sébastien **FUCINI**

Liste des membres :

-Membre titulaire : Mme Eudoxie **GALLARDO**

-Membre titulaire : Mme Muriel **GIACOPELLI**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence , le 13/11/2025



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Bonfils", is written over a horizontal line.